

Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise

Prolongement de la ligne B entre Oullins (gare) et Saint-Genis- Laval (Hôpitaux)



**ENQUETE PUBLIQUE OUVERTE LE 12 OCTOBRE 2015 ET
CLOSE LE 13 NOVEMBRE 2015**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1/ Généralités

1-A Objet de l'enquête

1-A-1 Identité du demandeur

Le Préfet du département du Rhône, à la demande du président du comité syndical du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération lyonnaise (SYTRAI), en vertu d'une délibération du comité en date du 19 mars 2015, a, par arrêté n°E-2015-447 en date du 2 septembre 2015, décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de prolongement de la ligne B du métro aux Hôpitaux Lyon Sud et du pôle d'échange associé sur le territoire des communes d'Oullins et Saint-Genis-laval ainsi qu'à une enquête parcellaire.

1-A-2 Objet de la demande

L'enquête concerne le projet de prolongation de la ligne B qui relie la station Oullins-Gare et le site des hôpitaux Lyon Sud à Saint-Genis-Laval. Il comporte, depuis le puits Orcel existant, la réalisation d'un tunnel sur une longueur de 2,1 kms, de deux stations, « Oullins-Centre » et « Hôpitaux-Sud », d'un puits de ventilation dit « du Grand Revoyet » sur la parcelle AR 222, d'une galerie de remisage des rames et d'un parking relais sur le site des hôpitaux à Saint-Genis-Laval

1-B Cadres juridique

Cette enquête est soumise aux textes réglementaires suivants :

- Le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Le Code de l'Environnement
- Le Code du patrimoine
- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code de l'Urbanisme

Cette enquête a, été précédée des décisions du comité syndical suivantes:

Délibération des 25 septembre 2014 n° 14098 décidant la saisine de la commission nationale du débat public.

Décision de la Commission nationale du débat public indiquant qu'il n'y a pas lieu d'organiser un débat public sur le projet mais recommandant l'organisation d'une concertation.

Délibération du 11 décembre 2014 n°14147 décidant la réalisation du prolongement de la ligne B aux Hôpitaux Lyon Sud.

Délibération du 11 décembre 2014 n°14148 organisant la concertation préalable à l'enquête publique sur le projet de prolongement du métro B aux Hôpitaux Lyon Sud.

Délibération du 19 mars 2015 approuvant le bilan de la concertation préalable.

Délibération du 19 mars 2015 n°15034 approuvant le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

1-C Déroulement de l'enquête

1-C-1 Désignation du commissaire enquêteur

Par une décision N° E15000105/69 en date du 13 mai 2015 (cf. annexe N°1) Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Bernard

SOLENTE en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel BOUTARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

1-C-2 Concertation pour l'organisation de l'enquête

A la suite de cette désignation, le commissaire enquêteur a rencontré, le 1^{er} septembre 2015, le service de la préfecture du Rhône chargé de l'organisation de l'enquête qui lui a remis le dossier d'enquête et il a signé les registres. Antérieurement à ce premier contact, les dates des permanences avaient été arrêtées suite à un échange de message électronique.

1-C-3 Modalité de l'organisation de l'enquête

Les dates de l'enquête ont été fixées par le Préfet du Rhône par arrêté n° E-2015-447 en date du 2 septembre 2015 (cf. Annexe 2) du lundi 12 octobre au vendredi 13 novembre 2015 et les permanences en mairies fixées aux jours et heures suivants :

Le mercredi 14 octobre de 8h30 à 11h30 en mairie de Saint-Genis-Laval

Le lundi 19 octobre 2015 de 13h30 à 16h30 en mairie d'Oullins

Le samedi 31 octobre de 9 heures à 12 heures en mairie de Saint-Genis-Laval

Le jeudi 12 novembre de 13h30 à 16h30 en mairie d'Oullins

1-C-4 Information du public

L'avis d'enquête

- a été affiché sur les panneaux communaux des mairies comme l'attestent les certificats d'affichage (Annexe 6 et 7) ainsi que sur leurs panneaux d'information lumineux.

- a fait l'objet de deux insertions dans deux journaux à savoir:

* Dans le Tout-Lyon en date du 19 septembre et du 24 octobre 201 (cf. annexe 4-1 et 4-2)

* Dans Le Progrès en date du 21 septembre et du 21 octobre 2013(cf. annexe 3-1 et 3-2)

En sus de ces informations, Les maires ont publié l'avis sur leur site internet. Le Sytral a assuré l'affichage de l'avis d'enquête sur son site Internet, dans l'ascenseur d'accès à ses bureaux et le long du parcours futur du métro: à la station Gare d'Oullins, place Anatole France et, à l'arrêt des autobus aux Hôpitaux Sud. Cet affichage a fait l'objet d'un constat d'huissier aux dates suivantes: 26/09/201, 12/10/2015, 28/10/2015 et 13/11/2015 et le commissaire enquêteur a constaté leur présence lors de sa visite sur place le 05/10/2015.

Si l'affichage réalisé est parfaitement conforme à la réglementation, le commissaire enquêteur regrette seulement que les mairies n'ait pas utilisé l'affichette jaune imprimée par le Sytral car l'arrêté du préfet affiché sur les panneaux municipaux n'est pas facilement visible étant donné qu' Il se mélange à nombreux affichages similaires

1-c-5 Problèmes rencontrés au cours de l'enquête

Néant.

2/ Le dossier de l'enquête

2-A Présentation du dossier:

Le dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prolongation de la ligne B du métro de Lyon est composé des pièces suivantes :

Pièce A : Objet de l'enquête

Pièce B : Plan de situation

Pièce C : Notice

Pièce D : Caractéristiques principales des ouvrages

Pièce E : Etude d'impact qui comprend :

Chapitre E1 : Le résumé non technique

Chapitre E2 : Le choix d'un parti d'aménagement et la présentation du projet

Chapitre E3 : Présentation du programme appréciation des impacts

Chapitre E4 : Auteur des études

Chapitre E5 : Etat initial de l'environnement

Chapitre E6 : Description des hypothèses de trafic, des conditions de circulation et méthodes de calcul utilisées pour les évaluer et en étudier les conséquences.

Chapitre E7 Analyse des impacts du projet sur l'environnement et mesures d'évitement, de réduction, de compensation envisagées

Chapitre E8 : Dispositif de suivi et coût des mesures en faveur de l'environnement

Chapitre E9 : Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus

Chapitre E10 : Analyse des enjeux écologiques et des risques potentiels liés aux aménagements fonciers, agricoles et forestiers

Chapitre E11 : Analyse des méthodes d'évaluation utilisées.

2-B Observations générales sur le dossier

1/ Le dossier soumis à l'enquête publique donne une description précise:
du tunnel à réaliser sur une longueur de 2100 m qui sera exécuté en souterrain à l'aide d'un tunnelier à pression de boue
d'un puits d'aération
de deux stations l'une place Anatole France et l'autre au droit des hôpitaux Lyon Sud
d'un parking relais

Toutefois les études concernant les émergences des stations, le parking relais et l'arrière gare vont se poursuivre et pourront entraîner une modification du projet.

L'emplacement des émergences des stations sont liées aux aménagements de surface dépendant des options des collectivités territoriales compétentes L'aménagement de la place Anatole France sera conçu et réalisé en accord avec la municipalité qui précisera l'avenir des places de stationnement et du marché pendant les travaux et en phase d'exploitation.

Les émergences de la station Hôpitaux Sud et le parking relais devront tenir compte des projet d'aménagements liés à la réalisation de l'anneau des sciences, contournement ouest de l'agglomération, et de l'aménagement urbain du Vallon des Hôpitaux qui est étudié par la métropole Lyonnaise.

La longueur de l'arrière gare pourra être réduite en fonction des dispositions retenues pour l'exploitation du métro et être ainsi réduite pour abriter 10 rames au lieu de 24 rames comme prévu initialement.

Le maître d'ouvrage a indiqué que le projet présenté dans le dossier était celui le plus pénalisant. Néanmoins l'insertion de ces variantes dans la notice explicative donne une impression de projet dont les caractéristiques sont floues. Il aurait, à notre avis, été plus judicieux de présenter un seul projet sans variante dans la notice explicative et de présenter les variantes dans l'étude d'impact.

2/ Le résumé non technique est trop important puisqu'il comporte 55 pages et ne correspond pas à l'idée du législateur qui demande une synthèse brève.

3/ Le projet dans sa partie secteur des hôpitaux à Saint-Genis-Laval est présenté comme ayant été étudié en accord avec les autres projets « Anneau des sciences » et « Vallon des Hôpitaux » (cf page 25 du résumé non technique) mais aucun justificatif n'est apporté à cette affirmation. En page 33 de la notice, il est écrit que « l'avancée des études pourra amener à repenser l'agencement géographique des émergences (de la station de métro) et le parking relais ». Il paraît utile que ce secteur des hôpitaux, qui est au carrefour de 3 projets importants, fasse l'objet d'un descriptif et d'un plan justifiant la bonne cohérence de l'ensemble, et que ce plan fasse l'objet d'une concertation avec les habitants avant la réalisation des travaux du métro sur le terrain. Ce qui permettra d'éviter la démolition d'ouvrages récents. La citation ci-dessus contredit l'affirmation d'indépendance des différents projets qui intéressent ce secteur des hôpitaux ; mais il est vrai que le projet de prolongation de la ligne B métro a une finalité propre. Le commissaire enquêteur sur ce point rejoint l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable qui souligne les interactions potentiellement fortes des différents projets et considère que le projet de prolongement de la ligne B peut se réaliser seul et ne s'inscrit pas dans un programme au sens du code de l'environnement.

4/ Les dispositions prévues pour la réalisation des travaux ne précisent pas le devenir des places de stationnement et du marché qui existent place Anatole France alors que ces éléments sont particulièrement intéressants pour les habitants d'Oullins.

5/ Le suivi des travaux sera centré sur les tassements, que l'auteur du projet estime très faibles, puisqu'il utilise un tunnelier à pression de boue qui maintient les terrains en place. Néanmoins ces tassements seront surveillés par la mise en place de témoin sur les bâtiments considérés comme sensibles et à raison d'un témoin tous les 50 mètres sur le parcours du tunnel du métro. Les mesures des témoins seront centralisées avec la mise en place d'un logiciel informatique et des seuils d'alerte.

6/Le dossier donne peu de précisions en renvoyant à des études ultérieures sur l'effet barrage de la présence de la nappe dans les terrains traversés par le tunnel et la destinations des eaux pluviales et usées engendrées par l'ouvrage. L'auteur indique seulement que ce point fera l'objet d'un accord entre les services de Lyon métropole et le maître d'ouvrage.

7/ Le bruit engendré par les travaux sera réduit au minimum et une concertation avec le public sera organisée pour suivre l'évolution des travaux en tenant compte des impératifs de chantiers et de la qualité de vie des habitants et des commerçants.

3-2 Observations du public

A la clôture de l'enquête les 2 registres d'enquête concernant la déclaration préalable à la déclaration d'utilité publique ont été adressés au commissaire enquêteur

-par la commune d'Oullins, par envoi postal avec accusé réception Le premier contenait 24 observations et le second aucune.

-par la commune de Saint-Genis-Laval, par porteur. Le premier contenait 14 observations et le second aucune

les registres ne comportaient pas de lettre jointes. En effet celles remises à Saint-Genis-Laval avaient été collées sur le registre et ont été décomptés dans les observations. La liste mentionnée en dernière page est un récapitulatif des observations du registre lettres incluses.

Les registres de la commune d'Oullins ne mentionnait pas, en dernière page, la liste des lettres remises au commissaire enquêteur. C'est pourquoi celui-ci en a dressé la liste que l'on trouvera en pièce annexe 5 . Une partie de cet ensemble d'enveloppes contenait une série de lettres identiques dont la liste des auteurs a été établie en ajoutant le nom des auteurs qui avaient collés leur lettre dans le registre.

Au total Le nombre d'observations inscrites sur les registres s'élève à 38, le nombre de lettres à 44 et le commissaire enquêteur a reçu 54 visites lors de ses permanences dont 38 à Oullins et 16 à Saint-Genis-Laval.

L'ensemble de ces observations concernant l'enquête de DUP est récapitulé dans le tableau ci-dessous qui comporte les colonnes suivantes :

- * la date de l'observation, de la lettre ou de la visite,
- * le lieu de la visite ou le nom de la commune du registre où a été inscrite l'observation ou déposée la lettre.
- * les références de l'observation qui comporte un numéro d'ordre et dans le cas de registre une lettre D si l'observation concerne la DUP et une lettre P si elle concerne l'enquête parcellaire et un indice correspondant aux différents sujets abordés par l'auteur Cette précision a été rendu nécessaire car le public n'a pas su faire la différence entre enquête préalable à la DUP et enquête parcellaire.
- * l'enquête visée par l'observation (ED pour l'enquête préalable à la DUP et EP pour l'enquête parcellaire et HE pour les observations qui ne concernent pas spécifiquement l'une des deux enquêtes)
- * le nom de (ou des) l'auteur(s),
- * le résumé du sujet abordé dans l'observation
- * l'avis du commissaire enquêteur qui si le sujet nécessite une longue explication peut renvoyer à une page de son rapport.

Nota: Les observations qui ne concernent pas l'enquête de DUP ou parcellaire sont récapitulées en annexe 8. Le commissaire enquêteur souhaite que les services chargés de l'organisation des enquêtes en tiennent compte pour les prochaines.

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
19/10/2015	2	Oullins	Visite11-2	ED	Mme ANDRIEUX Cécile	Propriétaire de la parcelle n°106, elle souligne la fragilité de l'ossature de la maison qui date de 1932	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
19/10/2015	3	Oullins	Visite11-3	ED	Mme ANDRIEUX Cécile	Propriétaire de la parcelle n°106, elle voudrait connaître la date de début des travaux	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10
10/11/2015	5	Oullins	Registre D11-1	ED	Association Oullins demain	Elle souligne les difficultés rencontrées par les habitants et usagers du métro à la station Oullins-Gare,	Cette observation ne concerne pas l'enquête, mais le Sytral devra en tenir compte lors de l'établissement du projet définitif
10/11/2015	6	Oullins	Registre D11-2	ED	Association Oullins demain	Il indique les avantages du projet de prolongement et de l'emplacement retenu pour la station Oullins-Centre,	Le commissaire enquêteur prend note de cette remarque
10/11/2015	7	Oullins	Registre D11-3	ED	Association Oullins demain	Il demande l'installation de points Vélo'V et de relais pour des voitures électriques aux deux stations prévues,	Cette demande est à formuler auprès de la société Decaux, gestionnaire de ce service
10/11/2015	8	Oullins	Registre D11-4	ED	Association Oullins demain	Il demande la réalisation de parking vélos en quantité de places suffisante,	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
10/11/2015	9	Oullins	Registre D11-5	ED	Association Oullins demain	Il souligne que le projet actuel n'est qu'une étape et qu'il faut, dès à présent, envisager le prolongement jusqu'à l'A45	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-3
13/11/2015	11	Saint-Genis-Laval	Registre D11-1	ED	Mr BAKHOUCHE Amor	Il demande de porter attention à l'organisation (bus et voitures) du rabattement des usagers vers la station Hôpitaux-Sud,	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
13/11/2015	12	Saint-Genis-Laval	Registre D11-2	ED	Mr BAKHOUCHE Amor	Il souhaite le prolongement du métro vers l'A45 pour limiter la circulation vers Lyon,	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-3
09/11/2015	13	Oullins	Registre D12-1	ED	Mr BALHET Maurice	Il trouve que la station Oullins-Centre devrait être au niveau du parking de la Camille ou du Grand Revoyet et ainsi desservir plus d'habitants,	Cette observation est analysée en page 32 du rapport alinéa 3-3-7
09/11/2015	14	Oullins	Registre D12-2	ED	Mr BALHET Maurice	Il demande des correspondances efficaces entre les stations et les bus afin d'assurer un bon rabattement,	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
09/11/2015	15	Oullins	Registre D12-3	ED	Mr BALHET Maurice	Il demande une accessibilité pour les piétons meilleure que celle qui existe actuellement au niveau de l'espace Orsel,	Cette question ne concerne pas la présente enquête et sera transmise au Sytral

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
09/11/2015	16	Oullins	Registre D12-4	ED	Mr BALHET Maurice	Il trouve que la station terminale aurait été mieux placée au centre de Saint-Genis-Laval	Considérant que le tracé de la ligne doit être situé dans les secteurs à forte population et dans des terrains permettant un percement aisé du tunnel, le commissaire enquêteur considère que le tracé proposé est le meilleur possible
09/11/2015	17	Oullins	Registre D12-5	ED	Mr BALHET Maurice	Il demande des itinéraires vélos et des parkings pour les vélos dignes ce nom	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
12/11/2015	18	Oullins	Registre D17-1	ED	Mr BAUDOIN Jacques	A la lumière de l'expérience ratée de la Station Oullins-Gare, il demande la mise en place de dépose minute aux stations avec une facilité pour y arriver et en partir,	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-1
12/11/2015	19	Oullins	Registre D17-2	ED	Mr BAUDOIN Jacques	A la lumière de l'expérience ratée de la Station Oullins-Gare, il demande la réalisation d'un parking relais plus largement dimensionné	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
12/11/2015	20	Oullins	Registre D17-3	ED	Mr BAUDOIN Jacques	A la lumière de l'expérience ratée de la Station Oullins-Gare il demande de veiller à la réalisation de circuits pour les voitures faciles à utiliser,	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
19/10/2015	22	Oullins	Visite12-1	ED	Mr BEYSSERIAT Frank	Habitant au 10 de la rue du Petit Revoyet, il demande le mode de percement du puits d'aération	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
19/10/2015	23	Oullins	Visite12-2	ED	Mr BEYSSERIAT Frank	Habitant au 10 de la rue du Petit Revoyet, il demande, s'il y aura un expert qui passera avant la réalisation des travaux.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
19/10/2015	24	Oullins	Visite12-3	ED	Mr BEYSSERIAT Frank	Habitant au 10 de la rue du Petit Revoyet, il demande le devenir du Chemin du Petit Revoyet, en particulier s'il sera maintenu piétonnier	Ce chemin n'est pas concerné par les travaux et ne sera pas modifié par le Sytral
Sans date	25	Oullins	RegistreD1	ED	Mr BLOMARD Thibault	Il demande si une surveillance du bâti existant est prévue avant, pendant, et après les travaux	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
19/10/2015	26	Oullins	Visite9-1	ED	Mr et Mme BOIRON Bernard et Lysiane	Propriétaires de la parcelle n° 84, ils s'inquiètent du bruit engendré par le puits du Grand Revoyet et demandent s'il pourra servir de sortie de secours	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
19/10/2015	27	Oullins	Visite9-2	ED	Mr et Mme BOIRON Bernard et Lysiane	Propriétaires de la parcelle n° 84, ils demandent la réalisation d'une expertise de la maison avant travaux.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
19/10/2015	31	Oullins	Visite5-2	ED	Mmes BOUCHARD et ALIZU	Propriétaires de la parcelle n° 49 a et b, elles posent le problème des vibrations pour un immeuble très ancien	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
Sans date	32	Oullins	RegistreD7-1	ED	Mr BOUCHU Camille	Propriétaire de la parcelle n° 91, il considère que le puits du Grand Revoyet doit être complètement enterré, ce qui ne pose pas de problème technique particulier.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
Sans date	33	Oullins	RegistreD7-2	ED	Mr BOUCHU Camille	Propriétaire de la parcelle n° 91, il considère comme inacceptable la réalisation du puits avec des parois moulées. Il demande l'utilisation d'une méthode traditionnelle.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
Sans date	34	Oullins	RegistreD7-3	ED	Mr BOUCHU Camille	Propriétaire de la parcelle n° 91, il considère que l'installation d'une centrale de bentonite au milieu des jardins n'est pas acceptable.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
12/11/2015	38	Oullins	Visite32	ED	BROSSARD Gilles représentant des commerçants non sédentaires	Il demande l'emprise des travaux sur la place Anatole France et leur durée	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-11
19/10/2015	39	Oullins	Visite17-1 RegistreD5-1	ED	Mr BUREAU DU COLOMBIER	Usufruitier de la parcelle n° 116, il souligne la proximité d'une zone classée au PLU comme « zone de mouvement de terrain nécessitant prévention ». La présence du socle granitique favorise ces mouvements.	Considérant que le Sytral avait connaissance de cette contrainte lors de la mise au point du tracé et en a tenu compte pour établir son projet, le commissaire enquêteur considère que le tracé est le meilleur possible,

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
19/10/2015	40	Oullins	Visite17-2 RegistreD5-2	ED	Mr BUREAU DU COLOMBIER	Usufruitier de la parcelle n° 116, il demande si la maison, qui date de 1930, est classée sensible et s'il y aura une surveillance et une expertise préalable. Les travaux et l'exploitation ultérieure ne doivent pas engendrer de dégradation des biens et des risques pour les personnes	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
11/11/2015	43	Oullins	Registre D14	ED	Mr BUREAU DU COLOMBIER Gérard	Il signale que sa maison est très fragile et demande un état des lieux et un suivi de son état,	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
12/11/2015	44	Oullins	Visite 23-1 Lettre37-1	ED	Association CADO représentée par Mr CHICH Georges	Il souligne que la station d'Oullins-Centre est trop proche de celle d'Oullins-Gare et qu'il vaudrait mieux la placer vers le Parking de la Camille ou de la rue du Grand Revoyet	Cette observation est analysée en page 32 du rapport alinéa 3-3-7
12/11/2015	45	Oullins	Visite23-2 Lettre37-2	ED	Association CADO représentée par Mr CHICH Georges	Il trouve que la station des Hôpitaux est mal implantée car il y a peu d'habitations autour et que l'utilisation par le personnel de l'hôpital fait l'objet d'une estimation exagérée. Il serait plus opportun de l'implanter au centre de Saint-Genis-Laval	Considérant que le tracé de la ligne doit être situé dans les secteurs à forte population et dans des terrains permettant un percement aisé du tunnel, le commissaire enquêteur considère que le tracé proposé est le meilleur possible,
12/11/2015	46	Oullins	Visite23-3 Lettre37-3	ED	Association CADO représentée par Mr CHICH Georges	Il souligne le problème du parc relais d'Oullins-Gare qui est saturé dès 7h30 le matin	Ce témoignage est à prendre en compte lors du dimensionnement du parking relais des Hôpitaux-Sud, Ce dimensionnement est analysé en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
Sans date	47	Saint-Genis-Laval	RegistreD4	ED	Mr ou Mme CATECALDE	Elle est intéressée par ce projet qui devrait désengorger la grande rue d'Oullins voire le pont de la Mulatière. Elle souligne que le bus C10 est bondé actuellement.	Cette information sera transmise au Sytral et motive la réalisation du prolongement du métro
31/10/2015	50	Saint-Genis-Laval	Visite9-3	ED	Mme CAYLA Brigitte	Propriétaires des parcelles 202 et 203, elle demande l'impact du bruit et des vibrations sur sa maison.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
31/10/2015	52	Saint-Genis-Laval	Visite9-5	ED	Mme CAYLA Brigitte	Propriétaires des parcelles 202 et 203, elle demande comment seront pris en compte les dommages éventuels à sa maison.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
31/10/2015	53	Saint-Genis-Laval	Visite9-6	ED	Mme CAYLA Brigitte	Propriétaires des parcelles 202 et 203, elle demande les impacts concernant le bruit et la pollution dus au puits du Grand Revoyet.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
31/10/2015	54	Saint-Genis-Laval	Visite9-7	ED	Mme CAYLA Brigitte	Propriétaires des parcelles 202 et 203, elle voudrait savoir si la voirie et les accès seront modifiés à l'occasion de la réalisation du métro, en particulier dans le secteur des hôpitaux.	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
31/10/2015	55	Saint-Genis-Laval	Visite9-8	ED	Mme CAYLA Brigitte	Propriétaires des parcelles 202 et 203, elle demande des renseignements sur le projet du Vallon des Hôpitaux.	Ce projet dépend des services de la Métropole de Lyon à laquelle il faut s'adresser pour avoir ces informations
09/11/2015	56	Oullins	Lettre44-1	ED	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	Elle souhaite la constitution d'une commission d'indemnisation pour les établissements de la place Anatole France et y participer	Le commissaire enquêteur est favorable à la participation de la CCI à cette commission,
09/11/2015	57	Oullins	Lettre44-1	ED	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	Elle souhaite participer à la concertation concernant le bon déroulement et la bonne information en phase travaux	Des comités de pilotages seront mis en place pour suivre la réalisation des travaux par le Sytral, et le commissaire enquêteur est favorable à la participation de la CCI à ces comités,
09/11/2015	58	Oullins	Lettre44-1	ED	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	Elle souhaite participer à la concertation concernant les projets urbains à venir après les travaux	Cette demande est à faire auprès des responsables de ces aménagements, Communes ou Métropole
12/11/2015	59	Oullins	Visite31-1	ED	Mme CHAPUS Colette	Habitante d'Oullins, elle demande la position de la Station Hôpitaux-Sud et du parking relais et souligne l'insuffisante capacité du parking de la gare à Oullins	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
12/11/2015	60	Oullins	Visite31-2	ED	Mme CHAPUS Colette	Habitante d'Oullins, elle souligne le problème des places de stationnement à Oullins et demande des précisions sur les nuisances du métro	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
31/10/2015	61	Saint-Genis-Laval	Visite16	ED	Mme CHASTEL Sophie	Habitante de Charly, elle est ravie du projet de métro et demande si l'un des bus 18 ou 78 fera la jonction entre Charly et la station « Hôpitaux-Sud »	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
04/11/2015	62	Saint-Genis-Laval	Registre D8-1	ED	Mr CHATARD Maxime	Il considère que les usagers doivent disposer d'un parc-relais de grande capacité	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
04/11/2015	63	Saint-Genis-Laval	RegistreD8-2	ED	Mr CHATARD Maxime	Il est favorable au projet qui favorise, avec l'anneau des sciences et l'aménagement du vallon des hôpitaux, l'inter-modalité et sera une desserte efficace du pôle hospitalier	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration
12/11/2015	64	Oullins	Visite25-1	ED	Mrs CHELLAST Maurice et Hubert et Mme CHELLAST Laurence	Propriétaires de la parcelle n° 208, ils demandent si le chemin du But sera ouvert à la circulation pour l'accès au parking relais	Cette voie n'est pas concernée par les travaux et ne devrait pas être modifiée par le Sytral
12/11/2015	66	Oullins	Visite25-3	ED	Mrs CHELLAST Maurice et Hubert et Mme CHELLAST Laurence	Propriétaires de la parcelle n° 208, ils craignent la détérioration du bâti et demandent si la présence de tous les copropriétaires est nécessaire pour la visite des lieux	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
Sans Date	68	Oullins	Registre P10-1	ED	Mme CHEVALIER Claire	Elle demande l'emplacement du parking-relais	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
Sans Date	69	Oullins	Registre P10-2	ED	Mme CHEVALIER Claire	Elle demande l'emplacement de la gare des bus	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17, La gare des bus sera implantée au plus près du parking-relais,
12/11/2015	71	Oullins	Visite 22-1 Lettre38-1	ED	Mr CHICH Georges	Il considère que le métro n'est pas une bonne solution car la réalisation du prolongement jusqu'à la gare d'Oullins a aggravé le trafic de la Grande Rue. Ce projet va créer une intensification de l'urbanisation du Sud Ouest de Lyon et inciter à faire le TOP. Il pense qu'une solution bus est préférable avec l'implantation d'une voie bus sur l'A45 en la déclassant celle-ci.	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	72	Oullins	Visite22-2 Lettre38-2	ED	Mr CHICH Georges	Il considère que le métro, de capacité importante (100000 usagers/jours) ne sera pas pleinement utilisé car le personnel logé en périphérie de Saint-Genis-Laval et les patients ainsi que leurs familles ne l'utiliseront pas	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1
Sans Date	73	Saint-Genis-Laval	Registre D7-1	ED	Association Saint Genis Sud représentée par Mr COLA D	Elle considère que l'anneau des sciences ne favorisera pas l'utilisation du métro dont la zone de chalandise est constituée par les habitants des communautés de communes du Garon et du Mornantais	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-2
	74	Saint-Genis-Laval	Registre D7-2	ED	Association Saint Genis Sud représentée par Mr COLA D	Elle s'étonne de la remise à plus tard de l'accessibilité à la station Hôpitaux-Sud par des modes de déplacement doux	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
12/11/2015	75	Oullins	Visite37-1	ED	Mme DALMAS Laurence	Habitante d'Oullins, elle demande des précisions sur le tracé et l'implantation des stations	Cette observation est analysée en page 32 du rapport alinéa 3-3-7
12/11/2015	76	Oullins	Visite37-2	ED	Mme DALMAS Laurence	Habitante d'Oullins, elle demande les itinéraires des bus de rabattement et un dépose-minute sur la place Anatole France	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
12/11/2015	77	Oullins	Visite37-3	ED	Mme DALMAS Laurence	Habitante d'Oullins, elle considère le projet d'anneau des sciences comme catastrophique.	Cet avis ne concerne pas le dossier mis à l'enquête
12/11/2015	78	Oullins	Visite37-4	ED	Mme DALMAS Laurence	Habitante d'Oullins, elle demande si le budget du métro a été voté.	Cette observation est analysée en page 32 du rapport alinéa 3-3-5, Le financement du projet est adopté et sa mise en place sera faite progressivement
12/11/2015	79	Oullins	Visite37-5	ED	Mme DALMAS Laurence	Habitante d'Oullins, elle souligne que le parking relais est trop petit	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
12/11/2015	80	Oullins	Visite37-6	ED	Mme DALMAS Laurence	Habitante d'Oullins, elle craint une augmentation du flux des voitures avec la suppression du marché et du stationnement place Anatole France	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-11

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	81	Oullins	Visite24-1 Lettre 41-1	ED	Association DARLY représentée par Mr THIERRY Bernard	Cette, association demande une diminution de la pression automobile avec la mise en place de site propre et autres mesures pour les bus afin de faciliter l'accès aux 2 stations des habitants des quartiers d'Oullins (La Sarra, le Grand Revoyet et Montmein) à la station Oullins-Centre et des quartiers de Saint-Genis-Laval, Pierre Bénite et Oullins ainsi que des quartiers du complexe Lyon-Sud situés sur les collines à la station hôpitaux Sud	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
12/11/2015	82	Oullins	Visite24-2 Lettre 41-2	ED	Association DARLY représentée par Mr THIERRY Bernard	Cette association demande l'amélioration des itinéraires piétons et cyclables ainsi que la réalisation de parcs relais pour les vélos	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-18 et 3-3-17
12/11/2015	83	Oullins	Visite24-3 Lettre 41-3	ED	Association DARLY représentée par Mr THIERRY Bernard	Cette, association demande l'étude d'une variante qui prévoirait un souterrain plus court, une station supplémentaire Sarra-Revoyet, une station Hôpitaux-Sud en surface et le prolongement jusqu'à l'A 45.	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1, En complément, la construction de la station Hôpitaux Sud, en surface, imposerait des pentes incompatibles pour un métro et une réduction de la hauteur de recouvrement de la voûte, ce qui serait gênant pour les habitants
12/11/2015	84	Oullins	Visite24-4 Lettre 41-4	ED	Association DARLY représentée par Mr THIERRY Bernard	Cette association refuse de lier l'anneau des sciences auquel elle est opposée et le projet de prolongement du métro. Elle indique que les usagers de cette infrastructure ne laisseront pas leur voiture pour utiliser le métro comme moyen de transport.	Le commissaire enquêteur considère que le projet se justifie, même en l'absence de l'Anneau des Sciences, Le dimensionnement du parking relais est analysé au paragraphe 3-3-15 page 35
12/11/2015	85	Oullins	Visite24-5 Lettre41-5	ED	Association DARLY représentée par Mr THIERRY Bernard	Elle estime que les prévisions de fréquentation ne différencient pas clairement les personnes venant en voiture par l'anneau des sciences et les autres.	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-2
12/11/2015	86	Oullins	Visite24-6 Lettre41-6	ED	Association DARLY représentée par Mr THIERRY Bernard	Elle est favorable au projet de prolongement du métro	Le Commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
10/11/2015	87	Saint-Genis-Laval	Registre D10	ED	Mr DARMET Charles	Il souligne l'importance de ce projet pour desservir les hôpitaux et réduire la circulation automobile,	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration
Sans Date	88	Saint-Genis-Laval	Registre D-5	ED	Mme DEFORES J,	Elle est très favorable au prolongement du métro	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration
12/11/2015	89	Oullins	Visite36-1	ED	Mrs DE LAS NIEVES Robert et MOREL Gilbert	Propriétaires de la parcelle n° 96, ils demandent la réalisation d'un état des lieux, y compris des canalisations, avant travaux.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
12/11/2015	91	Oullins	Visite36-3	ED	Mrs DE LAS NIEVES Robert et MOREL Gilbert	Propriétaires de la parcelle n° 96, ils demandent la date de début des travaux et leur durée.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10
12/11/2015	92	Oullins	Visite36-4	ED	Mrs DE LAS NIEVES Robert et MOREL Gilbert	Propriétaires de la parcelle n° 96, ils demandent la position exacte du puits du Grand Revoyet et sa fonction	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
31/10/2015	94	Saint-Genis-Laval	Visite12-1	ED	Mme DELLE'ORO Véronique	Fortement intéressée par le métro, elle demande les heures de début et de fin de service à la station Lyon Sud.	Ces valeurs sont données dans le dossier en page 39 de la notice explicative: Début de service 4h50 et fin de service 0h15 au terminus
31/10/2015	95	Saint-Genis-Laval	Visite12-2	ED	Mme DELLE'ORO Véronique	Elle demande les moyens d'accès pour les handicapés.	Le Sytral est particulièrement soucieux de faciliter l'accès de ses installations aux personnes à mobilité réduite et aura recourt à un bureau d'étude spécialisé, Il invitera les associations et les représentants de ces personnes à participer aux études de réalisations des équipements nécessaires, Il respectera la réglementation en la matière,
31/10/2015	96	Saint-Genis-Laval	Visite12-3	ED	Mme DELLE'ORO Véronique	Elle demande comment seront restructurées les lignes de bus	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
04/11/2015	97	Oullins	Lettre3-1	ED	Mme DESO Claude	Habitant Oullins, elle est très favorable au projet de prolongement du métro.	Le Commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration
04/11/2015	98	Oullins	Lettre3-2	ED	Mme DESO Claude	Habitant Oullins, elle suggère d'installer une station Vélo*V sur la place Anatole France	Cette demande est à présenter à la société JDecaux chargée de ce service par le Grand Lyon.

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	99	Oullins	Visite28	ED	DUTARTRE Michel	Habitant d'Oullins, il considère que la station Oullins-Centre est trop proche de la station Oullins-Gare (entrée nord de la commune). Il serait plus judicieux de faire la station sur la parcelle AR 121 ou une parcelle voisine.	Cette observation est analysée en page 32 du rapport alinéa 3-3-7
31/10/2015	100	Saint-Genis-Laval	Visite11-1	ED	Mr FAYNEL Guy	Habitant 130 chemin du Grand Revoyet, il demande des renseignements sur l'aménagement du Vallon des Hôpitaux.	Ce projet dépend des services de la Métropole de Lyon à laquelle il faut s'adresser pour avoir ces informations
31/10/2015	101	Saint-Genis-Laval	Visite11-2	ED	Mr FAYNEL Guy	Habitant 130 chemin du Grand Revoyet, il demande le planning des travaux.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10
31/10/2015	102	Saint-Genis-Laval	Visite15	ED	FILLOT Etienne	Exploitant agricole des terrains des HCL, il demande le devenir de ces terrains et en particulier de la parcelle AY 60.	Cette question ne concerne pas l'enquête
19/10/2015	103	Oullins	Visite1	ED	Mme FONTAINE Jacqueline 36 Boulevard de l'Europe Pierre Bénite	Propriétaire d'un garage sur les parcelles 49a et b, elle demande les conséquences des travaux et du tunnel pour ses garages et leurs accès.	Les précautions sont prises par le Sytral afin que les travaux n'aient pas de conséquences sur les ouvrages,
12/11/2015	105	Oullins	Visite 21-2	ED	Mme FOURNIER Martine	Propriétaire de la parcelle cadastrée sous le n° AK 363, elle craint des fissures dans les garages et sous-sols	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
12/11/2015	106	Oullins	Visite 21-3	ED	Mme FOURNIER Martine	Propriétaire de la parcelle cadastrée sous le n° AK 363, elle demande des renseignements sur le puits du Grand Revoyet	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
12/11/2015	107	Oullins	Visite 21-4	ED	Mme FOURNIER Martine	Propriétaire de la parcelle cadastrée sous le n° AK 363, elle demande le planning des travaux	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10
12/11/2015	108	Oullins	Visite 21-5	ED	Mme FOURNIER Martine	Propriétaire de la parcelle cadastrée sous le n° AK 363, elle demande si elle pourra toujours utiliser sa sortie, rue de la République, pendant les travaux	Les travaux ne gêneront pas la circulation dans la rue de la République, sauf à son arrivée place Anatole France, et donc ne devrait pas empêcher l'utilisation de cette sortie,
12/11/2015	109	Oullins	Visite33-1	ED	FOURNOCHOT Caroline représentant l'association Oullins-Centre-Ville	Elle est satisfaite du choix de l'emplacement de la station Oullins-Centre sachant que les travaux sur cette place n'auront que peu d'impact sur la circulation et le commerce et permettront ensuite un aménagement urbain de qualité	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	110	Oullins	Visite33-2	ED	FOURNOCHOT Caroline représentant l'association Oullins	Elle demande de prévoir des mesures compensatoires pour le stationnement que les travaux vont supprimer sur la place Anatole France	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-11
12/11/2015	111	Oullins	Visite33-3	ED	FOURNOCHOT Caroline représentant l'association Oullins	Elle demande comment va être repositionné le marché pendant les travaux et souhaite contribuer à l'étude de son repositionnement après les travaux	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-11
12/11/2015	112	Oullins	Visite33-4	ED	FOURNOCHOT Caroline représentant l'association Oullins	Elle demande la mise en place de mesures pour limiter l'impact des travaux: communication, maintien des accès piétons aux commerces, mise en place d'un plan de circulation, réduction des surfaces des zones de travaux et une commission d'indemnisation des commerçants	Le Sytral a prévu, dans l'organisation de son chantier, d'assurer les accès tant aux commerces qu'aux propriétés privées pour les services de secours, usagers et propriétaires riverains, Il se pourra toutefois qu'une interruption momentanée puisse être nécessaire pour la réalisation de certains travaux, Dans ce cas, les intéressés seront prévenus car le Sytral assurera une information des habitants sur le déroulement du chantier, Comme pour les travaux de la tranche d'extension précédente, il y aura une commission d'indemnisation des commerçants composée des personnes qualifiées pour y participer,
12/11/2015	113	Oullins	Visite33-5	ED	FOURNOCHOT Caroline représentant l'association Oullins	Elle demande à participer aux réunions de chantiers et d'ordonnancement des travaux	Des comités de pilotage seront mis en place pour suivre la réalisation des travaux par le Sytral, il serait souhaitable que cette association y participe,
19/10/2015	117	Oullins	Visite15-1 RegistreP7-2	ED	Mrs GENEVOIS Bernard et Pierre	Propriétaires de la parcelle n° 72, ils soulignent l'ancienneté de la maison qui a été construite en appui sur la Grande Rue elle-même réalisée en remblais et demandent s'il n'y aura pas de dommages pour bâtiments car le métro n'est pas profond seulement à 15 m.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
19/10/2015	118	Oullins	Visite15-2	ED	Mrs GENEVOIS Bernard et Pierre	Propriétaires de la parcelle n° 72, ils demandent si il y aura une étude immeuble par immeuble et quelles sont les garanties en cas de problèmes.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	120	Oullins	Visite38	ED	Mme GREEN Sara	Habitante d'Oullins elle demande l'impact des travaux sur la circulation dans la rue du Petit Revoyet	Cette rue ne sera pas concernée par la réalisation des travaux tels qu'ils sont présentés dans le dossier, En cas de déplacement de la station Oullins-Centre, il faudra s'attendre à une gêne momentanée au début de la rue,
31/10/2015	123	Saint-Genis-Laval	Visite13-3	ED	Mr et Mme GREGOIRE Christophe et Isabelle	Propriétaires de la parcelle n° 113, ils demandent le rôle du puits du Grand Revoyet.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
31/10/2015	124	Saint-Genis-Laval	Visite13-4	ED	Mr et Mme GREGOIRE Christophe et Isabelle	Propriétaires de la parcelle n° 113, ils demandent si un état des lieux sera fait pour les garantir contre d'éventuels dommages.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
31/10/2015	125	Saint-Genis-Laval	Visite13-5	ED	Mr et Mme GREGOIRE Christophe et Isabelle	Propriétaires de la parcelle n° 113, ils demandent s'il y aura des nuisances dues au puits du Grand Revoyet: bruit ou pollution	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
31/10/2015	126	Saint-Genis-Laval	Visite13-6	ED	Mr et Mme GREGOIRE Christophe et Isabelle	Propriétaires de la parcelle n° 113, ils demandent si la présence du métro va engendrer des nuisances	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
19/10/2015	128	Oullins	Visite3-2 RegistreD3	ED	Mr et Mme GROS Jean François et Gilberte	Propriétaires de la parcelle n° 14, ils demandent un état des lieux avant travaux.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
Sans date	130	Saint-Genis-Laval	RegistreD2-2	ED	Mme GUILLAUME	Elle demande qu'une attention particulière soit portée sur une liaison directe entre le centre de Saint-Genis-Laval et la station Hôpitaux-Sud par exemple par la rue F Darcieux	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
12/11/2015	131	Oullins	Visite30-1	ED	Mmes GOMMET Sylvie et Yvonne	Propriétaires de la parcelle n° 109, elles demandent des précisions sur le tracé du métro et sur l'emplacement de la station Hôpitaux-Sud	Ces précisions lui ont été apportées lors de sa visite,
12/11/2015	132	Oullins	Visite30-2	ED	Mmes GOMMET Sylvie et Yvonne	Propriétaires de la parcelle n° 109, elles soulèvent le problème du bruit et des vibrations pendant les travaux et au-delà	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
Sans Date	133	Oullins	Registre D24-1	ED	Mme HILAIRE Joelle	Elle trouve que la station Hôpitaux-Sud et du pôle d'échange sont implantés trop près de l'hôpital car ces installations vont entraîner l'afflux de voitures, alors que les malades ont besoin de calme et d'air non pollué, Elle demande une implantation plus éloignée de l'hôpital, des zones agricoles ou des zones vertes,	Considérant que l'implantation de la station ne doit pas être trop éloignée de l'Hôpital pour faciliter les déplacements des malades et en particulier les personnes à mobilité réduite, le commissaire enquêteur est favorable au choix du site d'implantation de la station Hôpitaux-Sud,
Sans Date	134	Oullins	Registre D24-2	ED	Mme HILAIRE Joelle	Elle est opposée à l'Anneau des Sciences qui va détruire un site encore privilégié,	Cette observation ne concerne pas l'enquête
14/10/2015	135	Saint-Genis-Laval	Visite5-1	ED	Mr et Mme HOANG Manh et HOANG Thao	Ils envisagent d'acquérir le bar situé au 2 place Anatole France à Oullins et demandent des précisions sur l'implantation des émergences de la station Oullins-Centre	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-11 La position des émergences sera précisée dans le cadre du réaménagement de la place après travaux
14/10/2015	136	Saint-Genis-Laval	Visite5-2	ED	Mr et Mme HOANG Manh et HOANG Thao	Ils demandent le planning des travaux qui risquent de gêner son activité. Ils aimeraient avoir une réponse dans les 15 jours car ils sont tenus par les délais.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10
14/10/2015	137	Saint-Genis-Laval	RegistreD1	ED	Mr et Mme HOANG Manh et HOANG Thao	Il demandent l'impact des travaux sur son activité et la prise en compte de son activité commerciale	l'organisation du chantier permettra de toujours laisser un accès aux différents commerces sauf en cas de nécessité pour la réalisation des travaux et pour des périodes de courte durée,
13/11/2015	138	Saint-Genis-Laval	Registre D12	ED	Mme HULOT Laurence	Elle est très favorable au projet de prolongement du métro,	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration
19/10/2015	139	Oullins	RegistreP2-2	ED	Mr et Mme ISSARTEL Franck et Isabelle	Propriétaires de la parcelle n° 118, ils demandent le devenir de la parcelle destinée à recevoir le puits du Grand Revoyet,	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
19/10/2015	140	Oullins	Visite4-1 RegistreP2-1	ED	Mr et Mme ISSARTEL Franck et Isabelle	Propriétaires de la parcelle n° 118, ils demandent les conséquences du fonctionnement du puits vis-à-vis du bruit et de la qualité de l'air	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
19/10/2015	141	Oullins	Visite4-2 RegistreP2-3	ED	Mr et Mme ISSARTEL Franck et Isabelle	Propriétaires de la parcelle n° 118, ils demandent si des aménagements de voiries sont prévus à l'occasion de ces travaux	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
19/10/2015	142	Oullins	Visite4-3	ED	Mr et Mme ISSARTEL Franck et Isabelle	Propriétaires de la parcelle n° 118, ils demandent la réalisation d'un état de la maison avant travaux	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
12/11/2015	145	Oullins	Visite26-1	ED	Mmes JOURDAIN-BACCARD Claire, MILLI Caroline, VARRECCHIA Céline	Propriétaires des parcelles n° 109, 115 et 94, elles demandent le mode d'évacuation des eaux pluviales	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-12
12/11/2015	146	Oullins	Visite26-2	ED	Mmes JOURDAIN-BACCARD Claire, MILLI Caroline, VARRECCHIA Céline	Propriétaires des parcelles n° 109, 115 et 94, elles demandent si la présence de granit va poser un problème pour la réalisation du tunnel	Le tracé a été mis au point en tenant compte de cette présence du granit,
12/11/2015	147	Oullins	Visite26-3	ED	Mmes JOURDAIN-BACCARD Claire, MILLI Caroline, VARRECCHIA Céline	Propriétaires des parcelles n° 109, 115 et 94, elles demandent des précisions sur la situation des émergences de la station Hôpitaux Sud	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
12/11/2015	149	Oullins	Visite26-5	ED	Mmes JOURDAIN-BACCARD Claire, MILLI Caroline, VARRECCHIA Céline	Propriétaires des parcelles n° 109, 115 et 94, elles demandent s'il sera fait un état des lieux	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
12/11/2015	150	Oullins	Visite26-6	ED	Mmes JOURDAIN-BACCARD Claire, MILLI Caroline, VARRECCHIA Céline	Propriétaires des parcelles n° 109, 115 et 94,, elles demandent l'impact des travaux et de l'exploitation en ce qui concerne le bruit et les vibrations	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	151	Oullins	Visite26-7	ED	Mmes JOURDAIN-BACCARD Claire MILLI Caroline, VARRECCHIA Céline	Propriétaires des parcelles n° 109, 115 et 94,, elles demandent l'avenir de la parcelle où sera construit le puits du Grand Revoyet et son impact dans le domaine du bruit, des vibrations et autres nuisances	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
12/11/2015	152	Oullins	Visite26-8	ED	Mmes JOURDAIN-BACCARD Claire MILLI Caroline, VARRECCHIA Céline	Propriétaires des parcelles n° 109, 115 et 94,, elles demandent où vont passer les camions pendant les travaux	les camions d'approvisionnement du chantier et ceux chargés de l'évacuations des déblais du métro circuleront depuis les terrains des HCL sur les voies en connexion directe avec les voies structurantes de l'agglomération,
12/11/2015	153	Oullins	Visite26-9	ED	Mmes JOURDAIN-BACCARD Claire MILLI Caroline, VARRECCHIA Céline	Propriétaires des parcelles n° 109, 115 et 94, elles considèrent que le dimensionnement du parc relais est insuffisant	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
12/11/2015	154	Oullins	Visite26bis-1	ED	JOURDAIN-BACCARD Claire	Propriétaire de la parcelle n° 115, elle fait remarquer que sa maison est entre deux murs de soutènement et a fait l'objet d'un agrandissement par approfondissement du garage. Elle demande si la construction du métro peut avoir un impact (vibrations et bruit).	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
Sans date	155	Oullins	Lettre39	ED	Mme KESLAN Chantal	Elle est opposée au projet car l'arrivée du métro à Oullins a engendré des problèmes de circulation	Ces problèmes sont sans doute liés au succès de ce moyen de transport et devraient être réduits après l'extension
19/10/2015	157	Oullins	Visite13-2	ED	Mr et Mme LACROIX Nathalie et Jean Philippe	Propriétaires de la parcelle n° 209, ils demandent si il y aura un constat de l'état des lieux par huissier avant les travaux et qui le paiera.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
19/10/2015	158	Oullins	Visite13-3	ED	Mr et Mme LACROIX Nathalie et Jean Philippe	Propriétaires de la parcelle n° 209, ils soulignent que le tunnel du métro n'est pas placé assez profondément dans le sol	La profondeur retenue se justifie par l'absence de nuisances pour les riverains, Son augmentation n'apporterait aucun avantage supplémentaire pour un coût supérieur,

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
19/10/2015	159	Oullins	Visite13-4	ED	Mr et Mme LACROIX Nathalie et Jean Philippe	Propriétaires de la parcelle n° 209, ils font remarquer que la présence du métro en sous-sol entraînera des pertes financières lors de la revente du bien	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-14
Sans date	161	Saint-Genis-Laval	Registre D-6	ED	Mr LEDUC C	Il fait remarquer le manque de desserte du secteur de la gendarmerie, l'inutilité du métro s'il n'y a pas d'accès et considère que le Sytral détruit le service public,	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
Sans Date	162	Oullins	Registre D13-1	ED	Mairie de Pierre Bénite	Elle attire l'attention sur le remplacement des places de parking HCL	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-11
Sans Date	163	Oullins	Registre D13-2	ED	Mairie de Pierre Bénite	Elle demande la prise en compte des besoins en place de stationnement nécessités par le futur aménagement du Vallon des Hôpitaux,	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
Sans Date	164	Oullins	Registre D13-3	ED	Mairie de Pierre Bénite	Elle attire l'attention sur les difficultés de circulation attendues, vu l'état du réseau routier existant, en particulier pour les bus de rabattement,	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
Sans Date	165	Oullins	Registre D13-4	ED	Mairie de Pierre Bénite	Elle considère comme non satisfaisante la limitation à 900 places du parking-relais	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
Sans Date	166	Oullins	Registre D13-5	ED	Mairie de Pierre Bénite	Elle demande le prolongement du métro vers les Barolles pour atteindre l'A45	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-3
Sans Date	167	Oullins	Registre D13-6	ED	Mairie de Pierre Bénite	Elle demande une révision de la tarification en cas de trajet mixte SnCF-Métro	Cette demande ne concerne pas la présente enquête mais le commissaire enquêteur en a fait part au Sytral
Sans Date	168	Oullins	Registre D13-7	ED	Mairie de Pierre Bénite	Elle indique le projet communal de cheminement en mode doux entre l'hôpital et la halte ferroviaire de Pierre-Bénite	Cette information est intéressante pour les usagers habitant la commune, à charge des élus de leur transmettre l'information,
Sans date	169	Oullins	Registre D18-1	ED	Mr MANTELET Bertrand	Il demande l'implantation de la 2ème station d'Oullins à proximité du Carrefour Cornillet-Jomard,	Cette observation est analysée en page 32 du rapport alinéa 3-3-7
Sans date	170	Oullins	Registre D18-2	ED	Mr MANTELET Bertrand	Il préconise la création de parkings-relais en amont d'Oullins,	Le projet de parking-relais à la station Hôpitaux Sud répond favorablement à cette demande
13/11/2015	171	Oullins	Registre D16	ED	Mr MARTINET C,	Il demande des précisions sur la desserte routière car les habitants du quartier du Revoyet qui se situe sur 3 communes vont subir les conséquences d'un réseau limité en capacité	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
12/11/2015	172	Oullins	Visite35	ED	Mme MERLIN Michèle	Habitante d'Oullins elle demande un parking-auto sur la place Anatole France	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
19/10/2015	174	Oullins	Visite10-2	ED	Mmes MICHAUX et NOLY Mrs MARTINEZ Bruno et CARRON	Propriétaires et régisseurs de la parcelle n° 16, ils demandent si le tracé est définitif	Le commissaire enquêteur confirme que le tracé est définitif, la justification de ce tracé est donnée en page 31 alinéa 3-3-1
19/10/2015	175	Oullins	Visite10-3	ED	Mmes MICHAUX et NOLY Mrs MARTINEZ Bruno et CARRON	Propriétaires et régisseurs de la parcelle n° 16, ils demandent si le Sytral fera un état des lieux	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
Sans date	180	Oullins	RegistreD2-2	ED	Mme MICHAUD	Propriétaire de la parcelle n° 32, elle demande le suivi du bâti pendant les travaux.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
13/11/2015	182	Saint-Genis-Laval	Registre D14-1	ED	Mme MICHAUD Marie	Elle est très favorable au projet de prolongement du métro,	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration
13/11/2015	183	Saint-Genis-Laval	Registre D14-2	ED	Mme MICHAUD Marie	Elle demande des lignes de Bus et des voiries requalifiées pour éviter les engorgements dans Saint-Genis-Laval	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
13/11/2015	184	Saint-Genis-Laval	Registre D14-3	ED	Mme MICHAUD Marie	Elle demande un parking relais à la hauteur des ambitions du projet,	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
13/11/2015	185	Saint-Genis-Laval	Registre D14-4	ED	Mme MICHAUD Marie	Elle demande une station Velo'V	Cette demande est à formuler auprès de la société Decaux, gestionnaire de ce service
13/11/2015	186	Saint-Genis-Laval	Registre D14-5	ED	Mme MICHAUD Marie	Elle demande des voies réservées aux modes doux	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
Sans date	189	Saint-Genis-Laval	RegistreD3-2	ED	Mr MOUNIB Thierry	Il indique que l'enquête aurait du être étendue à la commune de Pierre Bénite qui est aussi concernée par le projet	Le commissaire enquêteur indique que cette délimitation est conforme à la réglementation qui prévoit que l'enquête est ouverte par le préfet dans les communes où ont lieu les travaux, Il n'y a pas de travaux prévus sur la commune de Pierre Bénite, il n'y avait donc pas lieu d'étendre l'enquête à cette commune,
Sans date	190	Saint-Genis-Laval	RegistreD3-3	ED	Mr MOUNIB Thierry	Il considère comme inacceptable le prolongement du métro qui ne se justifie que par le projet d'anneau des sciences et souligne la pollution émise par ce dernier dans un secteur environné d'hôpitaux et avec un fort brouillard	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
Sans date	191	Saint-Genis-Laval	RegistreD3-4	ED	Mr MOUNIB Thierry	Il considère que le projet supprime les parcs de stationnement du CHU et des malades en les repoussant, peut-être, plus loin. Le projet est silencieux sur ce point	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-11
Sans date	192	Saint-Genis-Laval	RegistreD3-5	ED	Mr MOUNIB Thierry	Il manque dans le dossier un projet de liaison en mode doux depuis Oullins, Saint-Genis-Laval et Pierre-Bénite.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
Sans date	193	Saint-Genis-Laval	RegistreD3-6	ED	Mr MOUNIB Thierry	Il considère qu'un projet de métro devrait être réservé aux hyper centres et que le Sytral devrait être à l'écoute des citoyens et employeurs. Les financements pourraient être utilisés pour l'amélioration de la vie dans les communes	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1
Sans Date	195	Oullins	Registre P 11-2	ED	Mme MURTAS Flora	Elle demande les moyens en cas de réalisation du projet, Par téléphone, elle a précisé sa question qui concerne la surveillance de l'état du bâtiment	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
Sans date	196	Oullins	RegistreP3-1	ED	Mr NOVAK	Il demande l'indication du lieu d'implantation du parking relais.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
Sans date	197	Oullins	RegistreP3-2	ED	Mr NOVAK	Il demande quelle sera sa capacité.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
Sans date	198	Oullins	RegistreP3-3	ED	Mr NOVAK	Il demande des renseignements sur l'accès au parking et les aménagements de la voirie existante.	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
12/11/2015	199	Oullins	Visite34-1	ED	Mme PERROTTE Sylvie	Propriétaire des parcelles n° 82 et 83, elle demande l'importance du bruit et des vibrations pendant les travaux et ensuite.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
12/11/2015	200	Oullins	Visite34-2	ED	Mme PERROTTE Sylvie	Propriétaire des parcelles n° 82 et 83, elle demande l'impact du puits du Grand Revoyet (pollution, bruits vibrations, odeurs)	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
12/11/2015	201	Oullins	Visite34-3	ED	Mme PERROTTE Sylvie	Propriétaire des parcelles n° 82 et 83, elle demande l'itinéraire du bus de rabattement sur la station Hôpitaux Sud	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	202	Oullins	Visite34-4	ED	Mme PERROTTE Sylvie	Propriétaire des parcelles n° 82 et 83, elle demande la durée des travaux devant chez elle	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10
12/11/2015	204	Oullins	Visite34-6	ED	Mme PERROTTE Sylvie	Propriétaire des parcelles n° 82 et 83, elle demande s'il y aura une étude sur les bâtiments	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
Sans date	206	Oullins	RegistreD8-2	ED	Mr PIALA Thierry	Habitant de Villeurbanne, il doute des statistiques de fréquentation exposées dans le dossier.	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-2
Sans date	207	Oullins	RegistreD8-3	ED	Mr PIALA Thierry	Habitant de Villeurbanne, il pense qu'une liaison par tramway, dont il décrit le tracé, entre la presqu'île et Oullins aurait été préférable. Les usagers du métro seront obligés de changer 2 fois pour aller au centre.	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1, Le nombre de changements dépend du lieu que l'on considère comme centre: la Presqu'île ou la Part-Dieu, Néanmoins, avec 2 changements, les usagers iront plus rapidement au centre et sans recherche de parking,
Sans date	208	Oullins	RegistreD8-4	ED	Mr PIALA Thierry	Habitant de Villeurbanne, il considère que le dossier n'est pas assez explicite sur le rabattement des bus vers la station « Hôpitaux-Sud », seul moyen à son avis d'assurer une bonne fréquentation du métro, le parking relais ayant une efficacité marginale.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
Sans date	209	Oullins	RegistreD8-5	ED	Mr PIALA Thierry	Habitant de Villeurbanne, il suggère de faire une voie réservée bus à la place de la bande d'arrêt d'urgence de l'A45 (cf A48 à l'entrée de Grenoble).	Cette question ne concerne pas le sujet de l'enquête
Sans date	210	Oullins	RegistreD8-6	ED	Mr PIALA Thierry	Habitant de Villeurbanne, il considère que la station d'Oullins-Centre est très profonde, ce qui rallonge le temps de trajet.	Le niveau de cette station est fonction de la pente admissible sur le tracé et de l'occupation du sol en surface pour éviter tout dommage aux habitations, Le commissaire enquêteur approuve cette profondeur si la station est maintenue à cette place,
Sans date	211	Oullins	RegistreD8-7	ED	Mr PIALA Thierry	Habitant de Villeurbanne, il considère que la station « Hôpitaux Sud » devraient être plus proche des bâtiments hospitaliers pour faciliter l'accès à des personnes de mobilité réduite.	L'implantation de cette station se situe à l'entrée du site, là où les bus arrivent actuellement, Le commissaire enquêteur approuve l'emplacement prévu,

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
Sans date	212	Oullins	RegistreD8-8	ED	Mr PIALA Thierry	Habitant de Villeurbanne, il souligne que les deux stations sont trop éloignées l'une de l'autre et qu'il faudrait prévoir l'aménagement d'une station intermédiaire.	Cette observation est analysée en page 32 du rapport alinéa 3-3-7
Sans date	213	Oullins	RegistreD8-9	ED	Mr PIALA Thierry	Habitant de Villeurbanne, il considère que pour une exploitation fiable, il faudrait avoir des rames de quatre voitures avec intercirculation.	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-16
Sans date	214	Oullins	RegistreD8-10	ED	Mr PIALA Thierry	Habitant de Villeurbanne, Il propose une arrière gare en surface pour faciliter l'entretien des rames.	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1
13/11/2015	215	Saint-Genis-Laval	Registre D9-1	ED	Mr PITDAT Didier	Il souligne que le métro dessert de façon annexe, la ville de Saint-Genis-Laval car il reste absent du centre ville,	Considérant que le tracé de la ligne doit être situé dans les secteurs à forte population et dans des terrains permettant un percement aisé du tunnel, le commissaire enquêteur considère que le tracé proposé est le meilleur possible
13/11/2015	216	Saint-Genis-Laval	Registre D9-2	ED	Mr PITDAT Didier	Il considère que le projet favorise les véhicules à moteur qui vont engorger la voirie de Saint-Genis-Laval et que le projet reste flou sur les modes de transport doux comme à Oullins-Gare	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17, Le métro est justement destiné a à éviter l'engorgement,
13/11/2015	217	Saint-Genis-Laval	Registre D9-3	ED	Mr PITDAT Didier	Il souligne que le projet est silencieux sur les itinéraires doux pour accéder au métro, et souhaite que ne soient pas répétées les mêmes erreurs qu'à Oullins-Gare où ces accès réservés au mode doux sont très insuffisants, Il est aussi important de prévoir un parking à vélos et trottinettes,	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-15 et 3-3-17
13/11/2015	218	Saint-Genis-Laval	Registre D9-4	ED	Mr PITDAT Didier	Il trouve que la station Hôpitaux-Sud est trop éloignée du centre de la commune de Saint-Genis-Laval	Considérant que le tracé de la ligne doit être situé dans les secteur à forte population et dans des terrains permettant un percement aisé du tunnel, le commissaire enquêteur considère que le tracé proposé est le meilleur possible
19/10/2015	219	Oullins	Visite6-1 RegistreP6-2	ED	Mr et Mme PIRET Stéphane et Sylvie	Propriétaires de la parcelle n° 98, ils s'inquiètent du bruit et les vibrations engendrés par les travaux(tunnelier) et ensuite par l'exploitation.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
19/10/2015	221	Oullins	Visite6-3	ED	Mr et Mme PIRET Stéphane et Sylvie	Propriétaires de la parcelle n° 98, ils demandent si le Sytral expertise les bâtiments avant travaux et, dans le cas contraire, le Sytral conseille-t-il de la faire.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
Sans date	224	Oullins	RegistreP6-2	ED	Mr et Mme PIRET Stéphane et Sylvie	Propriétaires de la parcelle n° 98, ils demandent si le puits du Grand Revoyet a vocation à devenir une station.	Le Génie civil n'est pas conçu pour une telle réalisation
Sans date	225	Oullins	RegistreP6-3	ED	Mr et Mme PIRET Stéphane et Sylvie	Propriétaires de la parcelle n° 98, Ils demandent l'impact du puits de ventilation du Grand Revoyet sur le bruit et la pollution de l'air.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
Sans date	226	Oullins	RegistreP6-4	ED	Mr et Mme PIRET Stéphane et Sylvie	Propriétaires de la parcelle n° 98, Ils demandent les prévisions de circulation dans leur rue après création du parking relais (flux de voitures et lignes de bus).	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
14/10/2015	227	Saint-Genis-Laval	Visite2	ED	Mr PRIMEVERT	Habitant du chemin de Chazelles, il demande des précisions sur l'emplacement du parking relais et ne formule pas d'observation.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
12/11/2015	230	Oullins	Visite27-3	ED	Mr PROT Frédéric Représentant le diocèse de Lyon	Le diocèse étant propriétaire de la parcelle n° 30, il demande le planning des travaux	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10
31/10/2015	234	Saint-Genis-Laval	Visite10-3	ED	Mr PRUNAYRE Hubert	Propriétaire de la parcelle 206, il demande des renseignements sur l'aménagement du Vallon des Hôpitaux.	Ce projet dépend des services de la Métropole de Lyon à laquelle il faut s'adresser pour avoir ces informations
14/10/2015	235	Saint-Genis-Laval	Visite08	ED	Mme QUERE Aurélie	Après avoir pris connaissance du dossier et assisté à une réunion de concertation, elle considère que le parking relais prévu avec 900 places est insuffisant. Elle demande que lui soit communiqué l'étude de son dimensionnement.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
Sans date	236	Oullins	RegistreP8-1	ED	Mme RAYMOND Danielle	Propriétaire de la parcelle de référence cadastrale AR 228, elle signale que le dossier est difficile à comprendre pour un non initié.	Le Sytral devra tenir compte de cette observation car le commissaire enquêteur a souligné cette difficulté dans son rapport en page 4
12/11/2015	238	Oullins	Visite19-1	ED	Mrs RIGAUD Jean et CLAUD Paul	Habitants d'Oullins, ils demandent si le tracé est définitif	Le commissaire enquêteur confirme que le tracé est définitif, la justification de ce tracé est donnée en page 31 alinéa 3-3-1,

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	240	Oullins	Visite19-3	ED	Mrs RIGAUD Jean et CLAUD Paul	Habitants d'Oullins, ils demandent l'emplacement du puits d'aération	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
19/10/2015	244	Oullins	Visite8	ED	Mr ROSNELLE Thomas	Propriétaire de la parcelle AK 385, place Anatole France, il demande des informations sur l'accès à sa parcelle pendant et après les travaux.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-11
06/11/2015	249	Oullins	Registre D15-1	ED	Association Lyon Métro Transports Publics représentée par Mr SARRAILLON Jean	Elle demande le raccourcissement des délais de réalisation en prenant exemple sur les travaux de la 1ère tranche qui n'avaient duré que 53 mois	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10
06/11/2015	250	Oullins	Registre D15-2	ED	Association Lyon Métro Transports Publics représentée par Mr SARRAILLON Jean	Elle demande la mise en place de cheminements piétonniers efficaces aux 2 stations,	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
06/11/2015	251	Oullins	Registre D15-3	ED	Association Lyon Métro Transports Publics représentée par Mr SARRAILLON Jean	Elle demande des itinéraires de rabattement efficaces pour les bus afin d'améliorer la circulation,	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
06/11/2015	252	Oullins	Registre D15-4	ED	Association Lyon Métro Transports Publics représentée par Mr SARRAILLON Jean	Elle demande la desserte du quartier Montmein,	Cette observation est analysée en page 32 du rapport alinéa 3-3-7
06/11/2015	253	Oullins	Registre D15-5	ED	Association Lyon Métro Transports Publics représentée par Mr SARRAILLON Jean	Elle demande de repousser le parking relais vers l'A45 et de réaliser, dès maintenant, la prolongation du métro jusqu'à l'extrémité actuelle de cette voie routière	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-3

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
06/11/2015	254	Oullins	Registre D15-6	ED	Association Lyon Métro Transports Publics représentée par Mr SARRAILLON Jean	Elle suggère de faire démarrer le tunnelier à partir du puits intermédiaire de la Patinière, de terminer le trajet vers A45 et de réaliser en surface la station des hôpitaux et le garage des rames,	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1 et 3-3-2
13/11/2015	255	Oullins	Registre D19	ED	Mr et Mme SCHMITT Gilbert et Francine	Ils sont inquiets de la réalisation du métro sous leur immeuble et demande ce qui se passera si des dommages survenaient,	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
02/11/2015	256	Oullins	Lettre2	ED	Mr et Mme SCNEIDER Michaël	Propriétaires de la parcelle n°117, ils demandent une expertise de leur maison avant travaux.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
31/10/2015	257	Saint-Genis-Laval	Visite14-1	ED	Mme SERRELI Annick	Propriétaire de la parcelle n° 210, elle demande la date de début des travaux au droit de sa parcelle.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10
31/10/2015	258	Saint-Genis-Laval	Visite14-2	ED	Mme SERRELI Annick	Propriétaire de la parcelle n° 210, elle demande si un état des lieux sera fait pour la garantir contre d'éventuels dommages,	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9
31/10/2015	259	Saint-Genis-Laval	Visite14-3	ED	Mme SERRELI Annick	Propriétaire de la parcelle n° 210, elle demande des précisions sur les nuisances dues au tunnelier et l'horaire des travaux en journée.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
19/10/2015	261	Oullins	Visite2-2	ED	Mr et Mme STEPHAN Jean Luc et Nathalie	Propriétaires de la parcelle n° 17, Ils demandent s'il y aura des vibrations ressenties lors du passage du Tunnelier.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
19/10/2015	262	Oullins	Visite2-3	ED	Mr et Mme STEPHAN Jean Luc et Nathalie	Propriétaires de la parcelle n° 17, ils demandent s'il y aura un impact sur une canalisation en grés permettant le rejet des eaux à l'égout.	Les précautions sont prises par le Sytral afin que les travaux n'aient pas de conséquences sur les ouvrages,
19/10/2015	263	Oullins	Visite2-4	ED	Mr et Mme STEPHAN Jean Luc et Nathalie	Propriétaires de la parcelle n°17, ils soulignent la fragilité de leur maison et considèrent comme nécessaire la réalisation d'un constat d'huissier et demande la prise en charge de la dépense par le Sytral.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-9

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	267	Oullins	Lettre 40-1	ED	Mr SUBLET Pierre	Il fait une démonstration sur l'incohérence entre, d'une part les objectifs de la métropole et le plan de déplacement urbain et d'autre part la réalisation de l'anneau des sciences avec ses échangeurs sur un site naturel sensible. Il regrette l'absence de pistes cyclables dans le secteur des communes d'Oullins, Pierre Bénite et Saint-Genis-Laval	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1 et page 36 Alinéa 3-3-17
12/11/2015	268	Oullins	Lettre40-2	ED	Mr SUBLET Pierre	Il est favorable au projet de prolongement du métro jusqu'aux hôpitaux	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration
Sans date	269	Oullins	RegistreP9-1	ED	Mr THET Jean Jacques	Propriétaire de la parcelle n° 74, il considère que le dossier est clair mais qu'il reste beaucoup d'interrogations.	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration
Sans date	270	Oullins	RegistreP9-2	ED	Mr THET Jean Jacques	Propriétaire de la parcelle n° 74, Il demande des précisions sur les parkings.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-15
Sans date	271	Oullins	RegistreP9-3	ED	Mr THET Jean Jacques	Propriétaire de la parcelle n° 74, Il demande des précisions sur la jonction Sarra Revoyet.	La demande est vague et il est difficile d'y répondre, L'analyse faite sur l'emplacement des stations (page 35 alinéa 3-3-15) peut éclairer partiellement l'auteur de cette question
Sans date	272	Oullins	RegistreP9-4	ED	Mr THET Jean Jacques	Propriétaire de la parcelle n° 74, Il demande des précisions sur la profondeur du tube et les vibrations.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
Sans date	273	Oullins	RegistreP9-5	ED	Mr THET Jean Jacques	Propriétaire de la parcelle n° 74, Il demande s'il y aura des vibrations liées au tube du métro.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
Sans date	274	Oullins	RegistreP9-6	ED	Mr THET Jean Jacques	Propriétaire de la parcelle 74, Il demande des précisions sur la déviation des véhicules.	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-11
12/11/2015	275	Oullins	Visite20-1	ED	Mr TORRIERO Jean représentant l'association pour le métro de Lyon	Il suggère de faire le métro en surface, après la rue du Grand Revoyet pour faire des économies et rester dans l'enveloppe prévue	Considérant cette proposition comme non réaliste pour des raisons de pente admissible sur le tracé et de risque de dommages aux habitations, le commissaire enquêteur est favorable à la solution retenue dans le dossier
12/11/2015	276	Oullins	Visite20-2	ED	Mr TORRIERO Jean représentant l'association pour le métro de Lyon	Il suggère de faire une réservation pour une station à Montmein avec un ascenseur de type « Genova »	Cette observation est analysée en page 32 du rapport alinéa 3-3-7

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
12/11/2015	277	Oullins	Visite20-3	ED	Mr TORRIERO Jean représentant l'association pour le métro de Lyon	Il suggère de réaliser la station des Hôpitaux en aérien en évitant ainsi la réalisation de puits coûteux, d'en faire une autre au lieudit « Les Collonges » et de prolonger jusqu'à Irigny à une station Irigny/450. A cet emplacement, serait construit, en plusieurs fois, un pôle multimodal avec un parking de 3000 places et un dépôt pour la ligne B afin d'éviter à la Poudrette le mélange de 2 types de rames	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-1
12/11/2015	278	Oullins	Visite20-4	ED	Mr TORRIERO Jean représentant l'association pour le métro de Lyon	Il suggère de faire circuler jusqu'aux hôpitaux Sud une rame sur 2 en prévoyant un aiguillage avant la station équipée d'un quai central	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-16
12/11/2015	279	Oullins	Visite20-5	ED	Mr TORRIERO Jean représentant l'association pour le métro de Lyon	Il suggère un prolongement vers le plateau nord par la gare de Saint Clair et jusqu'à Auchan.	Cette question ne concerne pas le présent dossier soumis à l'enquête
12/11/2015	280	Oullins	Visite20-6	ED	Mr TORRIERO Jean représentant l'association pour le métro de Lyon	Il trouve que la date de mise en exploitation est trop éloignée	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-10, Il faut prendre en compte la durée des études, des délais pour l'obtention des autorisations administratives et des acquisitions
Sans date	281	Oullins	RegistreD6	ED	Mme TRINIAL	Habitante d'Oullins, elle trouve que le prolongement du métro aux hôpitaux va engendrer des bouchons dans le secteur déjà saturé. Il est nécessaire de prévoir un prolongement jusqu'à l'A45.	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-3
Sans date	282	Oullins	Registre D9	ED	Mr UBELMARIN	Il regrette que le projet de prolongement du métro jusqu'aux hôpitaux soit figé alors qu'il serait nécessaire, dans une perspective d'avenir, de poursuivre jusqu'à l'A45	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-3

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
02/11/2015	283	Oullins	Lettre1-1	ED	Mr Louis UBAUD	Habitant d'Oullins, il est favorable à la 2ème tranche d'extension du métro ligne B qui est la bienvenue	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration
02/11/2015	284	Oullins	Lettre1-2	ED	Mr Louis UBAUD	Habitant d'Oullins, il pose la question du réaménagement après travaux de la place Anatole France qui ne doit pas redevenir un parking mais un espace de vie pour les oullinois. De même, il souhaite une réflexion sur la modernisation des marchés.	Cette observation est analysée en page 36 du rapport alinéa 3-3-17
02/11/2015	285	Oullins	Lettre1-3	ED	Mr Louis UBAUD	Il demande l'extension de Vélo*V aux trois stations:Oullins-Gare, Oullins-Centre et Hôpitaux-Sud et une large implantation sur les communes d'Oullins et Saint-Genis-Laval	Cette demande est à présenter à la société JDecaux chargée de ce service par le Grand Lyon.
19/10/2015	286	Oullins	Visite7-1	ED	Mr VEYRIER Patrick	Propriétaire de la parcelle n°105, il s'inquiète du bruit et des vibrations dus au passage du tunnelier.	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-13
19/10/2015	287	Oullins	Visite7-2	ED	Mr VEYRIER Patrick	Propriétaire de la parcelle n° 105, il souligne que le projet supprime les parkings P3 et P5, soit 1200 places. Comment ces places seront recrées pendant et après travaux?	Cette observation est analysée en page 34 du rapport alinéa 3-3-11
19/10/2015	288	Oullins	Visite7-3	ED	Mr VEYRIER Patrick	Propriétaire de la parcelle n° 105, il demande le statut du terrain ou sera implanté le puits du Grand Revoyet, accessibilité au public ou non.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8
19/10/2015	289	Oullins	Visite7-4	ED	Mr VEYRIER Patrick	Propriétaire de la parcelle n° 105, il s'étonne que le plan des travaux indique un secteur pour la construction du puits du Grand Revoyet incluant les parcelles entourant la parcelle achetée par le Sytral et aimerait savoir ce que cela signifie.	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-8, l'indication du secteur est devenu caduque par l'acquisition de la parcelle 90 par le Sytral
13/11/2015	290	Saint-Genis-Laval	Registre D13-1	ED	Mr VIVET Paul	Il est favorable au projet de prolongement du métro, au tracé et l'implantation des stations,	Le commissaire enquêteur prend acte de cette déclaration

Date		Commune	Nature de l'observation	Enquête	Nom	Objet de la demande	Avis du Commissaire enquêteur
13/11/2015	292	Saint-Genis-Laval	Registre D13-3	ED	Mr VIVET Paul	Il souhaite le prolongement du métro vers l'A45 dès maintenant et souligne que la construction de l'arrière gare prévue dans le projet qui empêcherait celui-ci, Un tel prolongement amènerait une réduction de la circulation dans le secteur des Barolles et du Centre Ville	Cette observation est analysée en page 31 du rapport alinéa 3-3-3
13/11/2015	293	Saint-Genis-Laval	Registre D13-4	ED	Mr VIVET Paul	Il demande la mise au point d'une solution provisoire pour remédier à la saturation du stationnement à Oullins-Gare	Cette demande ne concerne pas la présente enquête mais le commissaire enquêteur en a fait part au Sytral
13/11/2015	294	Saint-Genis-Laval	Registre D13-5	ED	Mr VIVET Paul	Il demande la création d'un parking relais de 2000 places à la station qui sert à l'extrémité de l'A45	Cette question sera étudiée par le Sytral quand il fera l'étude du prolongement du métro jusqu'à l'A45
12/11/2015	295	Oullins	Visite29	ED	Mr et Mme VOLPI Jean Marie et Christiane	Habitant Oullins, ils demandent des renseignements sur le tracé du métro	Ces précisions lui ont été apportées lors de sa visite,
Entre le 4 et le 11/11/2015	296	Oullins	Lettre commune dont la liste est en pièce annexe	ED	L'ensemble des auteurs de ces lettres identiques	L'ensemble des auteurs de ces lettres identiques approuve le prolongement du métro et insiste sur l'opportunité des aménagements pour les vélos: pistes cyclables (desservant Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Brignais et Irigny), parking-relais pour vélo (300 et 450 places), parking avec arceaux pour vélos, parking pour 2 roues motorisées, et des stations Vélo*V	Cette observation est analysée en page 33 du rapport alinéa 3-3-17
Entre le 4 et le 11/11/2015	297	Oullins	Lettre commune dont la liste est en pièce annexe	ED	L'ensemble des auteurs de ces lettres identiques	L'ensemble des auteurs de ces lettres identiques demande la mise en place de correspondances efficaces et accessibles aux personnes à mobilité réduite	Le Sytral est particulièrement soucieux de faciliter l'accès de ses installations aux personnes à mobilité réduite et aura recourt à un bureau d'étude spécialisé, Il invitera les associations et les représentants de ces personnes à participer aux études de réalisations des équipements nécessaires, Il respectera la réglementation en la matière,
Entre le 4 et le 11/11/2015	298	Oullins	Lettre commune dont la liste est en pièce annexe	ED	L'ensemble des auteurs de ces lettres identiques	L'ensemble des auteurs de ces lettres identiques souhaite la création de voirie piétonne, de zone 30 aux abords des stations	Cette observation est analysée en page 35 du rapport alinéa 3-3-17

3-3 Analyse des observations

L'ensemble de ces observations appelle les remarques suivantes de la part du commissaire enquêteur, à la suite de la réponse du Sytral à la lettre de synthèse des observations établie par ses soins

1/ Opportunité de l'opération

Certaines observations contestent la pertinence de cette réalisation considérant qu'il aurait été préférable de réaliser un tramway ou de faire des voies bus pour faciliter leur circulation. La réalisation de ces deux options est incompatible avec l'urbanisation actuelle et future des communes concernées car les espaces nécessaires ne sont pas disponibles. La réalisation de ces moyens de transport amènerait une asphyxie de la commune d'Oullins, en supprimant toute possibilité de circulation dans le centre. Par ailleurs, le métro est un mode de transport qui a une capacité supérieure au tramway et au bus et les études socio-économiques ont montré que cette option était la plus intéressante. Le commissaire enquêteur est favorable à la solution retenue.

Le tracé proposé dans le dossier est effectivement définitif et a été retenu en raison de la nature du sous-sol, de l'implantation des quartiers à desservir et de la réduction au minimum des acquisitions foncières.

2/ La fréquentation

Les valeurs estimées de fréquentation par certains, qui les ont trouvées exagérées, sont calculées avec un outil de simulation utilisé depuis 1974. Il prend en compte les données sur les transports en commun les données socio-démographiques. Ce calcul a pris en compte le personnel hospitalier en partie, en fonction de sa provenance, et les habitants du sud-ouest lyonnais

3/ Le prolongement du métro jusqu'à l'A 45

Le projet présenté ne va pas jusqu'à l'A45 car la dépense n'est pas prévue dans le plan de mandat et ne serait pas supportable au niveau budgétaire pour le Sytral, mais cette prolongation sera techniquement possible car la conception du projet actuel sera compatible avec cette extension. Le commissaire enquêteur considère que, vu les demandes du public, le Sytral, qui reconnaît tout l'intérêt de cette prolongation, devrait, dès à présent, faire les études nécessaires pour une réalisation dès 2020 avec une inscription prioritaire au prochain plan de mandat.

4/ Le choix d'une solution souterraine

Le Sytral a opté pour une telle solution afin de ne pas induire de désordre sur les immeubles, de permettre la réalisation d'ouvrages prévus dans le secteur des hôpitaux, de respecter les pentes admissibles pour un tel ouvrage, de faciliter la valorisation foncière en surface, de limiter l'impact des travaux et d'éviter des nuisances en période d'exploitation. Le

commissaire enquêteur considère comme valable la solution retenue avec les justifications apportées par le Sytral.

5/ Le financement

Celui-ci est assuré par le Sytral avec la participation de ses membres, le versement transport, les recettes de billetterie, les subventions de l'Etat et l'emprunt. Il sera mis en place au fur et à mesure des besoins

6/ l'impact du tunnel sur la circulation de la nappe

Le bureau d'étude chargé de ce domaine indique que l'écoulement de la nappe se fait dans la direction du tunnel à partir du point haut granitique sauf au début (côté puits Orsel) et à l'extrémité du projet (côté Hôpitaux) où l'écoulement est perpendiculaire à l'axe du tube. Il n'y a pas lieu de craindre un effet de barrage de l'ouvrage car la perméabilité des alluvions est importante et il y aura accélération de l'écoulement à la base du tunnel. Le commissaire enquêteur prend acte de cette affirmation qui répond bien aux inquiétudes des propriétaires riverains

7/ L'implantation des stations

Si le public n'a pas fait de remarques pour l'implantation de la station « Hôpitaux-Sud », il n'en est pas de même pour la station « Oullins-Centre ». Les observations sur ce sujet considèrent que cette dernière station est trop proche de la station « Oullins-Gare » et qu'il serait plus judicieux de la placer au carrefour de la Grande Rue et de la rue de la Sarra, pour ainsi desservir les quartiers de Montmein et de la Camille. Cet emplacement se situe à peu près à mi-distance entre les stations « Oullins-Gare » et « Hôpitaux-Sud ».

Le Sytral justifie son choix de la place Anatole France par la proximité des secteurs les plus peuplés, la nécessité d'une surface suffisante, le respect de la contrainte liée au tracé du tunnel, la participation au développement économique et urbanistique du centre-ville, en évitant le recouvrement des zones de chalandise des stations, et la promotion du déplacement par mode doux.

Il n'a pas retenu l'implantation square de la Sarra car

- * la parcelle est moins adaptée mais serait toutefois compatible
- * pour les habitants de Montmein, le trajet pour rejoindre la station Oullins-Centre implantée au square de la Sarra, nécessite le passage près du centre en raison de la présence d'une falaise.

- * le quartier sud du secteur de Montmein dispose d'un bus de rabattement sur la station Hôpitaux-Sud et le quartier de la Camille est à égale distance de la place Anatole France et du square de la Sarra.

- * ce déplacement nécessiterait la réalisation d'un puits de ventilation entre Oullins-Centre et Oullins-Gare.

- * il y aurait effacement de la centralité urbaine voulue par les responsables de l'urbanisme.

L'emplacement proposé par les usagers square de la Sarra présente les avantages suivants

- * la parcelle a une surface suffisante
- * cette implantation n'impose pas une modification du tracé du tunnel.

La réalisation des travaux permettra de maintenir le marché et le stationnement sur la place Anatole France, ce qui aura l'avantage de ne pas perturber la vie du centre-ville.

* Elle répond mieux à l'exigence de non-recouvrement des zones de chalandises des stations et aura même pour effet leur extension. En effet, les stations d' Oullins Gare et du square de la Sarra encadreront bien la zone commerciale du centre d'Oullins.

Son accessibilité actuelle, depuis le secteur de Montmein, nécessite un passage dans le centre ville mais la réalisation d'un cheminement piétonnier de 200 m environ, avec des escaliers éventuellement comme à Lyon, entre la rue du petit Revoyet et le boulevard de l'Europe, est réalisable sans trop de frais, ce qui réduirait fortement le temps de trajet pour rejoindre la station du square de la Sarra.

Les puits de ventilation du Grand Revoyet est à 800 m des stations Oullins-Centre et Hôpitaux-Sud. Le déplacement de la station Oullins-Centre au square de la Sarra mettrait celle-ci à 900 m du puits de ventilation Orcel. Cette variation ne semble pas justifier la réalisation d'un puits de ventilation supplémentaire. Toutefois, si cette contrainte était impérative, la réalisation de ce puits ne devrait pas empêcher ce transfert.

L'emplacement de la station au square de la Sarra aurait l'avantage d'anticiper l'évolution du quartier. En effet, sachant qu'une infrastructure de ce type a une durée de vie supérieure à 100 ans, il est prévisible que l'ensemble du secteur du Revoyet passera dans ces délais d'un secteur de villas à un secteur d'ensembles immobiliers car la périphérie lyonnaise va continuer sa densification. Les plans d'urbanisme évolueront sous la pression des besoins en logements.

L'impact de ce déplacement sur la centralité urbaine paraît sur-évalué. En effet, la présence de l'Hôtel de ville, de l'église et des commerces vont maintenir la fréquentation de ce secteur centre.

Le commissaire enquêteur est favorable à cette option très séduisante et souhaite que le Sytral la retienne dans le cadre de la réalisation des travaux.

8/Le puits du Grand Revoyet

Les habitants se sont inquiétés de la présence d'un puits rue du Revoyet. Le Sytral indique que son emplacement répond aux contraintes réglementaires qui imposent une distance maximum de 800 m entre les accès au tunnel et précise que ce puits a trois fonctions: l'accès des secours en cas de besoin, le désenfumage du tunnel en cas d'incendie et l'évacuation des usagers si nécessaire. Il pourra être utilisé pour la ventilation de confort du tunnel, Pour éviter tout bruit gênant, il sera équipé de pièges à son identiques à ceux existants place Orcel, en bas de la Grande Rue d'Oullins. Au niveau du terrain apparaîtra seulement une grille après les travaux et celui-ci sera clos et aménagé en espace vert. L'ouvrage sera réalisé en parois moulées sauf variante acceptable de

l'entreprise, car cette technique offre la meilleure garantie pour la maîtrise des tassements. La réalisation et l'exploitation du métro n'apporteront pas de gêne au voisinage dans le domaine du bruit, des vibrations et de la pollution. Seul un événement exceptionnel tel qu'un incendie pourra provoquer des rejets de fumée par le puits.

9/ Etat des lieux

Les habitants concernés par les travaux sont inquiets des dommages que pourraient subir leurs bâtiments et certains ont demandé l'établissement d'état des lieux. Cette inquiétude aurait pu être évitée si l'auteur du projet avait précisé les précautions qu'il prendra sur ce sujet à savoir:

Début 2016, sur une largeur de 25 m de part et d'autre du tunnel, il y aura une visite du bâti par le représentant du Sytral, et à ses frais, avec la réalisation d'une expertise par le bureau Véritas.

En 2018, avant tout début des travaux, une procédure de référé préventif sera initiée au frais du Sytral, procédure qui prévoit la réalisation d'un état des lieux de chaque logement, situé dans la bande des 25m, dressé par un expert indépendant, nommé par le Tribunal administratif de Lyon, en présence d'un représentant du Sytral, de la maîtrise d'œuvre, de l'entreprise chargée des travaux et du propriétaire.

Si, malgré les précautions prises pour limiter les désordres, un préjudice était constaté par le propriétaire. Celui-ci fera une déclaration à son assurance et un constat contradictoire sera fait. En cas de responsabilité du Sytral, celui-ci assurera le financement des réparations.

Ces précisions répondent clairement aux questions recueillies lors de l'enquête et devraient rassurer les propriétaires

10/ Planning des travaux

Pour répondre à la demande de certains propriétaires, le Sytral a indiqué que les travaux de génie civil débuteront en 2018 pour la réalisation du puits et des stations et devraient être terminés fin 2020. Les réaménagements de surface seront réalisés fin 2022 et début 2023. Le tunnelier démarrera mi-2020 à partir de l'arrière gare à Saint-Genis-Laval et progressera à raison de 200m par mois. Il atteindra les différents sites aux dates suivantes :

- Chemin de la Patinière : octobre 2020
- Carrefour Patinière / Grand Revoyet : décembre 2020
- Puits du Grand Revoyet : janvier 2021
- Carrefour de la Sarra : mars 2021
- Station Oullins Centre : mai 2021
- Puits Orsel : juillet 2021

11/ Modifications de circulation pendant les travaux

Ces modification interviendront sur trois secteurs

- Secteur des hôpitaux: Les transits pour le chantier seront limités à la rue Francisque Darcieux, rue du Grand Revoyet. Les parking des HCL seront déplacés à proximité sur des terrains agricoles.

- Chemin du Grand Revoyet: Pendant la durée des travaux il y aura la mise en place d'un alternat au droit de la parcelle où sera construit le puits.

- Place Anatole France: Si la modification de l'emplacement de la station n'est pas retenu, l'accès des véhicules destinés au chantier se fera par la rue Pasteur et la rue Voltaire. La sortie se fera par la rue de la République. La rue Voltaire sera fermée à la circulation pendant la réalisation des déviations de réseaux, de la paroi moulée et de la dalle de couverture avec le souci de réduire le temps de cette gêne au strict minimum. L'accès de la rue de la République depuis la place Anatole France sera fermé et l'accès des riverains sera maintenu.

L'emprise des travaux s'étendra sur toute la place avec le maintien de l'accès des riverains à leur habitation ou leur lieu de travail, aux véhicules de secours et de livraisons. Le marché sera transféré dans les rues avoisinantes et les stationnements répartis sur trois sites: le parking de l'hôtel de ville agrandi, le terrain situé en haut de la rue Pasteur et le parking de la Camille éventuellement étendu.

12/ Le rejet des eaux usées et pluviales

Les eaux pluviales de toitures (parking-relais) seront réinfiltrées dans la nappe, les eaux d'infiltration dans le tunnel, les eaux usées et les eaux de nettoyage des rames seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la métropole par pompage, si besoin est.

13/ Impact des travaux sur les bâtiments et dans le domaine du bruit et des vibrations

a/ Pour les bâtiments une surveillance des tassements sera réalisée. Pendant les travaux, le suivi sera continu et la conduite du chantier sera fonction des résultats. Quelques semaines après le passage du tunnelier, le suivi deviendra ponctuel si nécessaire. Les tassements mesurés lors de la construction de la tranche précédente se sont élevés de 3 et 10 mm et n'ont généré aucun désordre dans les immeubles

b/Au vu de la profondeur (plus de 15 m) il pourra y avoir un très faible niveau de bruit et de vibrations pendant le passage du tunnelier sous chaque habitation.

En phase exploitation le bruit et les vibrations seront négligeables par rapport à ceux émis dans l'environnement extérieur.

Le commissaire enquêteur s'est rendu sur le lieu de passage du métro réalisé précédemment et a pu rencontrer un épicier et un vendeur de voitures implantés sur le tracé. Le premier a indiqué que le passage du tunnelier et l'exploitation du métro n'avait pas apporté de nuisances et le second ne savait même pas que le métro passait sous ses pieds ! Ces témoignages confirment les dires du Sytral.

14/ Pertes financières liées au métro

Certains propriétaires ont fait remarquer que le passage du métro en sous-sol entraînera une perte financière lors de la revente du bien. Cette affirmation est contestable dans la mesure où la présence du métro a plutôt une influence favorable sur le marché foncier. En effet, les

acquéreurs à la recherche d'un logement sont très intéressés par la proximité d'un transport en commun aussi régulier que le métro.

15/ Le parking-relais

L'implantation de ce parking est située sur l'emplacement actuel des parking P3 et P5 des HCL et le restera quelques soient les évolutions du projet. Elle dépend essentiellement de l'aménagement du Vallon des Hôpitaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole de Lyon en tenant compte des contraintes suivantes: compacité des installations pour réduire le temps de transfert voiture-métro et réduction des emprises foncières. L'emplacement des émergences de la station ne compromettra pas le développement de la zone et assurera l'accessibilité des piétons aux hôpitaux. Le bâtiment comprendra aussi des parkings pour vélos motorisés ou pas. Une étude complémentaire confirmera le besoin d'un dépose-minute.

Le Sytral confirme la validité de ses prévisions pour la capacité du parking-relais et donne en annexe de sa réponse, une note justifiant les estimations (Cf annexe 9). Il indique que ce parking sera exclusivement réservé aux usagers qui utiliseront le métro pour se rendre en centre-ville. Il ne doit pas servir de stationnement pour les HCL. Par ailleurs, les études n'ont pas pris en compte le parking existant de la Saulaie dont la fréquentation devrait être réduite.

Si le commissaire enquêteur considère que la réponse donnée complète l'information des usagers, il insiste toutefois sur la réalisation, dans le cadre de ces travaux du dépose minute, et suggère au Sytral de réserver un emplacement pour l'agrandissement de ce parking, si cela s'avérait nécessaire, et de le faire inscrire au PLU-H.

16/ Le matériel roulant

Les rames qui équiperont la métro seront composées de 2 voitures avec intercirculation entre celles-ci. En cas de besoin les rames seront couplées. Le commissaire enquêteur considère favorablement cette disposition

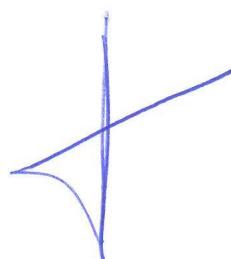
17/ Les mesures d'accompagnement

La construction du métro va avoir pour conséquence un réaménagement des itinéraires de bus, des voiries et des cheminements doux. Il n'est pas possible de donner avec précision, dans le cadre de ce dossier, le détail de ces modifications car certains aménagements seront réalisés avec la participation financière du Sytral mais par d'autres maîtres d'ouvrage (communes ou métropole ou Hcl etc....) Seuls les itinéraires de rabattement sont du ressort exclusif du Sytral et celui-ci devra prendre en considération les demandes émises par les usagers dans le cadre de cette enquête bien que ce ne soit pas l'objet de cette dernière.

En conclusion les éléments fournis par le Sytral, suite aux questions posées par le public, sont satisfaisantes pour la plupart. Toutefois, le commissaire enquêteur considère que l'emplacement de la station Oullins-Centre proposée n'est pas le plus adapté et il rejoint l'avis

de certains qui demandent son implantation au square de la Sarra. Par ailleurs, il souhaite que le Sytral programme la réalisation du prolongement vers A45, dès 2020, en tout début du prochain plan de mandat, la réalisation d'un dépose minute dès maintenant et la mise en place d'une réserve foncière pour l'agrandissement éventuel du parking relais.

Clos à Oullins le 14
décembre 2015 et établi
sur 40 pages numérotées
de 1 à 40
Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line, a horizontal line crossing it, and a curved line below the vertical one.

B.SOLENTE